

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 15 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 07/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/05/2025.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusés ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. BARRÉ Olivier, M. BRUNET Paul à M. GOBBE Thierry, M. GAMBERT à M. Eric M. BOUVIER Yann, Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme PLESSIS Clémentine.

Absent : M. ANDRÉ Vincent

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne,

2025-25 Demande de FONDS VERT 2025 : Réhabilitation de la salle Aquarelle

Vu la délibération n°2024-48 du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2024 approuvant l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la salle Aquarelle dont le coût prévisionnel est estimé 715 000€ H.T., le remplacement de l'ensemble menuisé aluminium et terrasse 132 691€ H.T., la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 78 900€ H.T., soit le projet définitif à 926 591€ HT soit 1 158 238,75€ € TTC.

Considérant que les opérations peuvent bénéficier de financements de l'État au titre du Fonds vert,

Il vous est proposé :

De solliciter l'État pour le financement de projet dans le cadre du Fonds vert 2025 suivant le plan de financement ci-dessous :

Considérant que le plan de financement provisoire s'établit ainsi :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DSIL	200 000€	21,58%
État	DETR	180 000€	19,43%
EPCI	Fonds de Concours	38 495€	4,15%
Département	Contrat de Territoire	31 176€	3,36%
État	Fonds vert 2025	100 000€	10,79%
Total aides		549 671€	59,32%
Auto-financement			
Fonds propres/emprunt	Commune	376 920€	40,68%
Total HT		926 591€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : été 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité,

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 926 591€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert 2025 à hauteur de 10,79% du montant HT des travaux envisagés, soit une subvention de 100 000€.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 16/05/2025
Le Maire



Olivier BARRÉ

